

Le « caddie-type » de Breton à l'index

La firme alsacienne critique l'usage par le ministre de l'Economie de sa marque déposée.

Par Florent LATRIVE

mercredi 30 mars 2005 (Libération - 06:00)

Les Français ne comprennent rien aux chiffres de l'économie ? A peine nommé à la place d'Hervé Gaymard, le nouveau ministre de l'Economie, Thierry Breton, a promis, le 16 mars, de mettre en place des indicateurs qui *« parlent aux Français »*. Avec, au premier rang, le *« caddie-type »*, un chariot rempli de produits de consommation courante dont le prix total sera surveillé de mois en mois. Une idée amusante pour compléter l'officielle inflation mais qui fait du ministère de l'Economie un contrefacteur potentiel, car Caddie est une marque déposée, et non le synonyme de chariot de supermarché. Un petit détail que la firme alsacienne Caddie, titulaire de la marque et cador du chariot, va se charger, selon nos informations, de rappeler à Thierry Breton, ces jours-ci, par courrier recommandé. Une missive où il sera demandé au ministre de renoncer à appeler son indicateur *« caddie-type »*, avec un petit rappel de jurisprudence : à plusieurs reprises, des journaux ont été condamnés par la justice pour usage abusif de ce mot. C'est le cas de *Libération*, par exemple, en octobre 1997. *« On adopte la même attitude avec tout le monde, que ce soient des politiques, la presse écrite ou audiovisuelle »*, précise Philippe Azémar, chargé de la propriété industrielle de Caddie.

La firme est bien connue pour son activisme sur la défense de sa marque : elle craint plus que tout de devenir un nom commun et de risquer ainsi d'être récupérée par ses concurrents, sans possibilité d'agir en justice. On parle joliment de « dégénérescence » d'une marque quand sa notoriété la transforme en nom commun, un sort pourtant rarissime : l'un des rares cas connus est celui de Sony, qui a perdu sa marque Walkman devant la justice autrichienne en 2002. Pédalo, les fermetures Eclair ou Thermos, malgré leur emploi usuel, ont résisté devant les tribunaux.

Peu importe que Caddie fasse du zèle dans cette histoire, le droit est avec eux. Et l'entreprise ne lésine pas sur les moyens pour le faire respecter. *« On a une surveillance quasi quotidienne sur le sujet, raconte Philippe Azémar. On travaille avec une agence extérieure qui nous fournit tous les articles où le mot "caddie" est utilisé. »* En cas d'emploi jugé abusif, une demande de rectificatif est expédiée au média. S'il regimbe, c'est le procès.

A Bercy, on découvrait, hier, le bug. *« Ça pose problème ? »* s'interrogeait-on dans l'entourage de Breton, tout en précisant que la dénomination finale n'était *« de toute façon pas arrêtée »*. L'indicateur, sur lequel le ministère planche *« avec des associations de consommateurs »*, risque donc d'être débaptisé avant d'être présenté publiquement, dans les semaines à venir. Comme « chariot-type » risque de ne pas parler aux Français, le concours est ouvert.